

Séance
ordinaire du 1^{er}
juin 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU PREMIER (1^{er}) JOUR DU
MOIS DE JUIN DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA SALLE
DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos et les conseillers y assistent par vidéoconférence comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.06.266

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.06.267

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et 19 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2020.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

☞ Comptes réguliers : 194 503.56\$

☞ Comptes préautorisés : 2 003 641.19\$

FINANCES

5. Autorisation de mandat à l'Union des municipalités du Québec –Appel d'offres CHI20212022 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux (PAX-XL6).

6. Adoption du règlement 2020-1437 modifiant le règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.
7. Adoption du règlement 2020-1438 modifiant le règlement 2019-1415 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

8. Ratification d'embauche d'un opérateur réseau.
9. Autorisation d'embauche pour les camps de jour.
10. Autorisation de formation pour le service incendie.
11. Autorisation d'affichage d'un poste de préposé aqueduc et égouts.
12. Autorisation d'affichage d'un poste de journalier.

LOISIRS

13. Autorisation de paiement – rapport d'étape no 2 pour l'œuvre d'art – amphithéâtre Desjardins.
14. Autorisation de réouverture de la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers.
15. Recommandation de paiement – construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 14.

SERVICE INCENDIE

16. Adoption du règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
17. Autorisation de modification de statut pour un pompier à l'essai.

TRAVAUX PUBLICS

18. Adjudication d'un contrat pour les travaux de réfection de l'avenue du Sanatorium, le prolongement du réseau d'aqueduc sur l'avenue Sanatorium et réfection du chemin des Peupliers.
19. Adjudication d'un contrat pour la fourniture pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud.

URBANISME

20. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – approbation du projet de construction d'un bâtiment complémentaire à la petite gare.
21. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – approbation du visuel de deux nouvelles enseignes du restaurant Chef Fred poutinerie.

AFFAIRES NOUVELLES.

22. Autorisation de formation au chef de division, prévention et opérations.
23. Période de questions.
24. Clôture et levée de l'assemblée.

20.06.268

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 4 ET 19 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et 19 mai 2020 à 20 h et de la séance extraordinaire du 8 mai à 8h30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 4 mai 2020 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 19 mai 2020 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du vendredi 8 mai 2020 à 8 h 30 en sa forme et teneur.

20.06.269

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 194 503.56\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 2 003 641.19\$.

FINANCES

20.06.270

AUTORISATION DE MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –APPEL D'OFFRES CHI20212022 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX (PAX-XL6)

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ses règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le PAX-XL6 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

- **QUE** la Ville de Mont-Joli confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat de PAX-XL6 nécessaire aux activités de notre organisation municipale;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;
- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Mont-Joli s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- **QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour celles non membres de l'UMQ;
- **QU'**un exemplaire de la résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

20.06.271

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1437 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-1397 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2020-1437 modifiant le règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement ajoute au règlement de gestion contractuelle la gestion de l'octroi des contrats de services professionnels.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

20.06.272

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1438 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-1415 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2020-1438 modifiant le règlement 2019-1415 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce règlement modifie la tarification des camps de jour en plus d'ajouter des frais de retard et d'annulation.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.06.273

RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur réseau était à pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE le service des ressources humaines a effectué le processus nécessaire à sa dotation;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été formé et que les candidats retenus ont été rencontrés en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Jonathan Thériault, à titre d'opérateur réseau. Monsieur Thériault a débuté son emploi le 25 mai dernier et aura le titre d'employé en probation. Monsieur Thériault bénéficiera des conditions de la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

20.06.274

AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre à combler au Camp de Jour pour l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la directrice du service des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche des personnes suivantes :

Madame Joanie Lévesque, à titre de Coordonnatrice, pour une durée de dix (10) semaines du 15 juin au 21 août à raison de 40 heures / semaines au tarif de 15.60 \$ de l'heure.

Mesdames Sarah-Kim Ouellet, Léane Thibeault, Flavie Desjardins, Marianne Robinson, Suzanne Reid, Emmy Robinson, Alison Malenfant, Maïna Langlois et Kelly-Ann Gagnon ainsi que messieurs Alexis Beaulieu, Samuel Gamache et Gabriel Gagnon à un poste de moniteur (trice) une durée de sept (7) semaines du 29 juin au 14 août à raison de 40 heures / semaine au tarif de 13.60 \$ l'heure.

20.06.275

AUTORISATION DE FORMATION POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le service incendie à utiliser la plateforme web de Flash Formation pour la formation des pompiers et pompières du service incendie, et ce au coût de 1 120\$ plus les taxes.

20.06.276

AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Patrick Dufour à ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un poste de préposé aqueduc et égouts est à pourvoir au service des travaux publics afin de stabiliser l'équipe d'eau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage du poste de préposé aqueduc et égouts.

20.06.277 AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE DE JOURNALIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre à combler au niveau des postes de journaliers temporaires afin de compléter les équipes de travail;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage du poste de journalier temporaire.

LOISIRS

20.06.278 AUTORISATION DE PAIEMENT – RAPPORT D’ÉTAPE NO 2 POUR L’ŒUVRE D’ART – AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE madame Luce Pelletier a présenté une demande de paiement no 2 pour la fabrication de l'œuvre d'art au montant de 24 171.60 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 2 par la firme Proulx et Savard ainsi que la recommandation de la greffière, madame Kathleen Bossé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 2 au montant de 24 171.60 \$ incluant les taxes à madame Luce Pelletier.

20.06.279 AUTORISATION DE RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS DESROSIERS

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a autorisé la réouverture des bibliothèques publiques dans un cadre restreint accompagné de mesures sanitaires;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un service apprécié des citoyens;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la réouverture de la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers où seul le comptoir de prêt de livres sera accessible pour les usagers, avec un horaire d'ouverture réduit soit les mardi, jeudi et vendredi. Par la même résolution, le conseil autorise le rappel au travail des employées.

20.06.280 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L’AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 14

CONSIDÉRANT QUE la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 14 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 393 909.30\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 14 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 14 au montant de 393 909.30\$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.06.281

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1436 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

Ce règlement complète et ajoute aux règles établies au Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q. c. C-24.2) et, à certains égards, a pour but de prévoir les règles de conduite et d'immobilisation des véhicules routiers, ainsi que d'autres règles relatives à la circulation des véhicules routiers, de prévoir des dispositions particulières applicables aux piétons et aux bicyclettes, à l'utilisation des chemins publics et des stationnements.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

20.06.282

AUTORISATION DE MODIFICATION DE STATUT POUR UN POMPIER À L'ESSAI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le changement de statut de pompier à l'essai de monsieur François-Émile Boucher pour le statut de pompier tel qu'inscrit à la convention collective des pompiers et des pompières du Québec, section locale de Mont-Joli. La modification entrera en vigueur le 17 juin prochain.

TRAVAUX PUBLICS

20.06.283

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DU SANATORIUM, LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR L'AVENUE SANATORIUM ET RÉFECTION DU CHEMIN DES PEUPLIERS

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection de voirie sur l'avenue du Sanatorium et le chemin des Peupliers ainsi que le prolongement du service d'aqueduc sur l'avenue du Sanatorium;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

- | | |
|---|----------------|
| • Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée | 5 622 066.36\$ |
| • Banville et Coulombe | 5 802 077.52\$ |
| • Construction R.J. Bérubé Inc. | 5 922 928.16\$ |
| • Groupe Michel Leclerc inc. | 6 079 879.39\$ |
| • Eurovia Québec Construction | 6 789 904.96\$ |

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de monsieur Natan Hazel, ingénieur du service de génie municipal de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'emprunt pour la réfection de voirie de l'avenue du Sanatorium et du chemin des Peupliers ont été approuvés par le Minitères des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les travaux de réfection de voirie sur l'avenue du Sanatorium est au montant de 4 503 627.92\$ plus taxes financé par le règlement d'emprunt 2020-1434 incluant une subvention RIRL couvrant 90% des coûts de réfection;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la réfection du chemin des Peupliers est au montant de 204 622.44\$ plus taxes financé par le règlement d'emprunt 2020-1435 et une affectation du surplus non affecté de 30 000\$. Ces travaux seront remboursés par la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur l'avenue du Sanatorium est au montant de 181 566.00\$ plus les taxes financé par le règlement d'emprunt 2020-1433 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu unanimement d'accorder le contrat à la firme Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour une somme de 5 622 066.36\$ plus les taxes pour les travaux de réfection de voirie sur l'avenue du Sanatorium et le chemin des Peupliers ainsi que le prolongement du réseau d'aqueduc sur l'avenue Sanatorium.

20.06.284

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE POUR LES TRAVAUX D'ENROBÉS BITUMINEUX PRÉPARÉS ET POSÉS À CHAUD

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la fourniture pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions sont parvenues au greffe de la Ville à savoir :

- Asphalte GMP Inc.: 442 826.21\$ taxes incluses
- Eurovia 444 706.17\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des travaux publics monsieur Marc-André Roy;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Asphalte GMP Inc. le contrat pour la fourniture pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud, et ce, au prix unitaire soumis pour un montant maximal de 300 000.00 \$ plus les taxes.

URBANISME

20.06.285

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE À LA PETITE GARE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Jardins pédagogiques inc. a déposé une demande de permis pour la construction d'un bâtiment complémentaire à la petite gare;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Jardins pédagogiques inc. a fourni un visuel de son projet;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 106 (CMC) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de la Corporation des Jardins pédagogiques inc. dans le cadre du règlement 2009-1216 sur les PIIA.

20.06.286

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – APPROBATION DU VISUEL DE DEUX NOUVELLES ENSEIGNES DU RESTAURANT CHEF FRED POUTINERIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Boucher pour Chef Fred Poutinerie a déposé une demande de permis pour deux nouvelles enseignes;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Boucher a fourni un visuel de son projet;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 106 (CMC) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de la de monsieur Frédéric Boucher pour Chef Fred Poutinerie dans le cadre du règlement 2009-1216 sur les PIIA.

AFFAIRES NOUVELLES

20.06.287

AUTORISATION DE FORMATION AU CHEF DE DIVISION, PRÉVENTION ET OPÉRATIONS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Serge Richard, à suivre la formation à distance du Campus Notre-Dame-de-Foy intitulée « Spécialisation en prévention des incendies ». Cette formation de six mois qui se tiendra sur deux sessions débutera le 19 août prochain au coût total de 4 810\$. La Ville de Mont-Joli défraiera 50% des coûts de la formation, l'autre moitié étant assumée par monsieur Richard. La réussite de cette formation est une condition à son embauche.

20.06.288

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée. Les citoyens avaient la possibilité de poser leur question via Facebook Live ou par le site internet de la Ville.

20.06.289

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 40 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière